



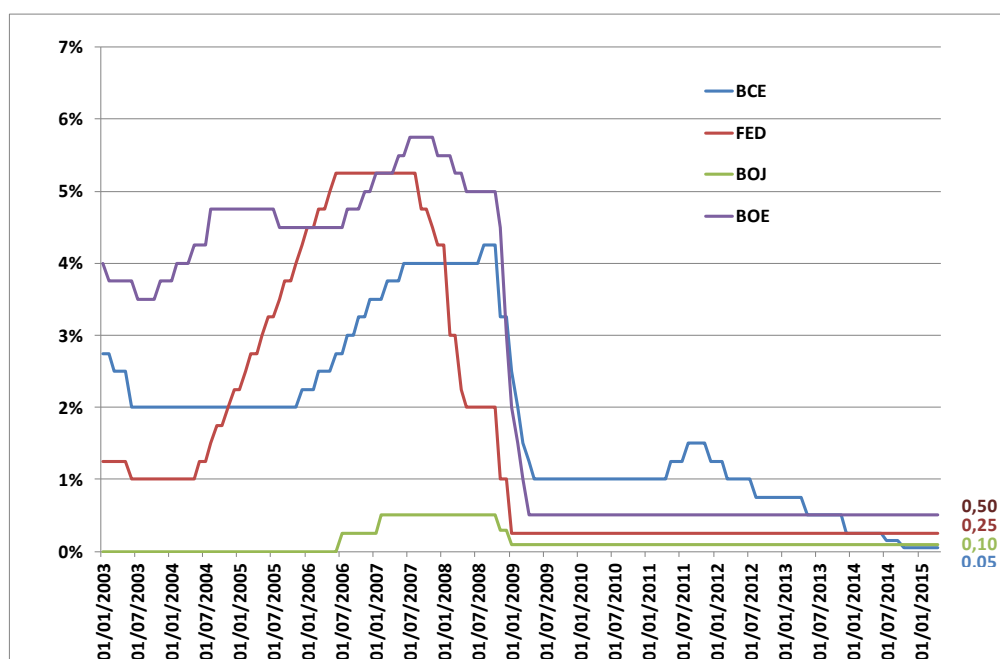
## 1 - Actualité nationale et internationale

### Lettre introductive au rapport annuel de la Banque de France

Dans sa lettre introductive au rapport annuel de la Banque de France adressée le 4 mai 2015 au Président de la République, au Président du Sénat et au Président de l'Assemblée nationale, Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France estime que « l'économie française va mieux » mais que « fondamentalement, (elle) ne va pas assez bien ». Il explique que « la croissance potentielle reste anormalement faible et la croissance effective insuffisante pour ramener l'économie à un niveau plus proche du plein emploi » et plaide pour une accélération des réformes dans un contexte conjoncturel favorable, dû notamment à la baisse des prix du pétrole et la dépréciation de l'euro favorable : « La baisse des prix du pétrole, qui soutient le pouvoir d'achat, et la dépréciation de l'euro, qui favorise les exportations, pourraient apporter un demi-point de croissance sur chacune des années 2015 et 2016 ». Christian Noyer souligne aussi qu'« à près de 57 % du PIB, les dépenses publiques françaises sont désormais les plus élevées de tous les grands pays développés ». Des « transformations profondes sont nécessaires dans la conception et la mise en œuvre des politiques, voire des institutions publiques ». Et de citer en exemple « la situation des régimes de retraite » qu'il convient de mettre à l'équilibre afin que cette « dette sociale » ne soit pas « transférée aux générations futures », ou bien la réforme territoriale qui par un « empilement de structures (...) nuit à l'efficacité et à la responsabilité de l'action publique et engendre des surcoûts ». Il constate par ailleurs « un coût du travail trop dynamique » qui conduit « à la dégradation de la compétitivité hors coûts » et appelle à une remise à plat des règles de revalorisation du Smic. Le gouverneur souligne également que le mécanisme de diffusion de la baisse des taux est en partie entravé, en France, par la rigidité des taux de l'épargne réglementée, dont le niveau élevé constitue une anomalie unique dans la zone euro. « La réticence à les ajuster équivaut à contrarier les effets positifs de la politique monétaire », estime-t-il.

Lettre introductive au rapport annuel de la Banque de France : [https://www.banque-france.fr/fileadmin/user\\_upload/banque\\_de\\_france/publications/rapport-annuel-2014/Rapport-annuel-2014-lettre-introductive-version-fr.pdf](https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/rapport-annuel-2014/Rapport-annuel-2014-lettre-introductive-version-fr.pdf)

Taux directeur des principales banques centrales



## Chômage

### France : hausse du nombre de chômeurs de catégorie A

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit à 3 509 800 en France métropolitaine fin mars 2015. Ce nombre augmente par rapport à la fin février 2015 (+0,4 %, soit +15 400). Sur un an, il croît de 4,9 %.

### Europe : stabilité du chômage en ZE19 et UE28

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,3 % en mars 2015, stable par rapport à février 2015 mais en baisse par rapport au taux de 11,7 % de mars 2014. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,8 % en mars 2015, stable par rapport à février 2015 mais en baisse par rapport au taux de 10,4 % de mars 2014. Eurostat estime qu'en mars 2015, 23,748 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,105 millions dans la zone euro. Par rapport à février 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 75 000 dans l'UE28 et de 36 000 dans la zone euro. Comparé à mars 2014, le chômage a baissé de 1,523 million de personnes dans l'UE28 et de 679 000 dans la zone euro. Parmi les États de l'UE 28, le taux de chômage le plus faible en mars 2015 a été enregistré en Allemagne (4,7 %), et les plus élevés en Grèce (25,7 % en janvier 2015) et en Espagne (23,0 %).

## Inflation

### Zone euro : hausse de l'inflation à 0,0%

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 0,0 % en avril 2015, en hausse par rapport au mois de mars où il était de -0,1 %, selon une estimation rapide publiée par Eurostat. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, les services (0,9 %, contre 1,0 % en mars) et l'alimentation, boissons alcoolisées & tabac (0,9 %, contre 0,6 % en mars) devraient connaître les taux annuels les plus élevés en avril, suivis des biens industriels hors énergie (0,1 %, contre 0,0 % en mars) et de l'énergie (-5,8 %, contre -6,0 % en mars).

### France : légère augmentation

En avril 2015, les prix à la consommation augmentent légèrement (+0,1 % après +0,7 % en mars). Sur un an, ils s'accroissent également de 0,1 %, après trois mois consécutifs de baisse (-0,1 % en mars, -0,3 % en février et -0,4 % en janvier).

## Surendettement

### Diminution des saisines des commissions de surendettement

Le nombre de saisines des commissions de surendettement a diminué de 7,7 % au premier trimestre 2015 par rapport aux trois premiers mois 2014 (57 869 dossiers contre 62 706 dossiers) selon la Banque de France.

[https://www.banque-france.fr/uploads/tx\\_bdfgrandesdates/2015-03-statistiques-surendettement.pdf](https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/2015-03-statistiques-surendettement.pdf)

## Chine

### Baisse de taux directeurs

La Banque populaire de Chine (PBOC) a annoncé qu'elle abaissait de 25 points de base ses principaux taux directeurs, à 5,1 % pour le taux d'emprunt à un an, et à 2,25 % pour le taux de dépôt. Il s'agit de la troisième baisse de taux en moins de six mois, décidée en raison du ralentissement marqué de l'économie.

## Actualité législative

Arrêté du 6 mai 2015 portant nomination au Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=52C055020473B00619AE29109A8CB7A6.tpdila19v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000030561056&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=52C055020473B00619AE29109A8CB7A6.tpdila19v_1?cidTexte=JORFTEXT000030561056&categorieLien=id)

Décret n° 2015-460 du 22 avril 2015 relatif à la remise de la fiche standardisée d'information mentionnée à l'article L. 312-6-2 du code de la consommation

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=B3D96AC9CC3A39BEB1E2E0F8547BFE4D.tpdila16v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000030515984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030515799](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=B3D96AC9CC3A39BEB1E2E0F8547BFE4D.tpdila16v_1?cidTexte=JORFTEXT000030515984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030515799)

Arrêté du 29 avril 2015 précisant le format et le contenu de la fiche standardisée d'information relative à l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=9BE89551CCFCA7438C4C5B27101FE07C.tpdila17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000030555752&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030555659](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=9BE89551CCFCA7438C4C5B27101FE07C.tpdila17v_1?cidTexte=JORFTEXT000030555752&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030555659)